

POLITIQUE CLIMATIQUE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ: UNE MÊME URGENCE!

Les manifestations pour le climat ont remis la question climatique à l'ordre du jour. En réclamant plus de pouvoir d'achat, les « gilets jaunes » ont dénoncé l'impact social des mesures climatiques. Lors des réunions de concertation organisées par le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté¹, les personnes en situation de pauvreté ont engagé un dialogue avec différents acteurs des secteurs social, de la pauvreté et de l'environnement sur l'avenir de la planète et de ses habitants, plaçant la réduction de la pauvreté au cœur des politiques de durabilité. Entre-temps, climat et pauvreté, durabilité et justice sont de plus en plus souvent étroitement associés. Le Rapport bisannuel « Durabilité et pauvreté² », du Service de lutte contre la pauvreté, considère le climat et la pauvreté comme les deux faces d'une même urgence.



HENK VAN HOOTEGEM
Coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale



THIBAUT MOREL
Collaborateur au Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

« **L'**objectif que personne ne doit vivre dans la pauvreté est fondamental et non négociable ». Tous ceux qui ont participé au Rapport bisannuel sont d'accord. Néanmoins, nous constatons que l'objectif d'Europe 2020 - réduire de 380 000 unités le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale d'ici 2020 en Belgique - n'a aucunement été atteint. Le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté monétaire est encore plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était au début de l'exercice de suivi systématique en 2005. La lutte contre la pauvreté doit devenir une priorité politique. Elle se doit d'avoir une position centrale dans la politique climatique.

Les personnes en situation de pauvreté sont les premières et les plus touchées par les conséquences des changements climatiques et environnementaux et se heurtent déjà aux limites que ces changements imposeront à tous. Les personnes situées au bas de l'échelle sociale sont, par exemple, davantage exposées à la pollution intérieure (climat intérieur, humidité...) ou extérieure. Elles sont d'autant plus vulnérables aux conséquences de cette

situation qu'elles sont déjà souvent en mauvaise santé. Elles sont aussi généralement moins susceptibles d'être soignées (ou de se faire soigner) car elles rencontrent toutes sortes d'obstacles quand il s'agit de se rendre chez le médecin ou à l'hôpital, de payer les soins ou les médicaments...

En outre, les personnes en situation de pauvreté sont de toute évidence moins responsables du réchauffement climatique. Plus les revenus sont faibles, plus la consommation est faible et plus l'empreinte écologique est réduite. Cette attitude frugale résulte généralement d'une nécessité financière et peut conduire à des situations où les personnes mettent en danger leur santé et leur dignité.

Les personnes en situation de pauvreté disposent également de moins de leviers pour faire des choix durables. Elles ne possèdent pas les ressources financières suffisantes pour adopter un mode de consommation durable ou leur marge de manœuvre est limitée : logements mal isolés et donc, difficiles à chauffer ; pas ou peu d'accès aux transports publics en zone rurale, ce qui les rend dépendants d'une vieille voiture... Dans ces conditions, il leur est difficile, voire impossible, d'assumer une responsabilité individuelle en termes d'environnement et de climat. Pourtant, le discours ambiant et la politique actuelle vont dans le sens d'un changement de comportement individuel. C'est en s'attaquant aux causes structurelles des inégalités et en permettant aux personnes vivant dans la pauvreté de réaliser leurs droits (en termes de revenus, de logement, de santé, d'éducation...) qu'elles pourront également assumer leurs responsabilités.

Sans compter que les inégalités sociales sont souvent renforcées par les politiques. De nombreuses mesures visant à encourager un comportement écologique et un mode de vie durable profitent - par le biais de subsides et d'allègements fiscaux - aux citoyens les plus aisés. Et les mesures visant à décourager les comportements

¹ <https://www.luttepauvrete.be/>

² Le Rapport bisannuel 2018-2019 « Durabilité et pauvreté » est consultable sur le site web du Service de lutte contre la pauvreté, <https://www.luttepauvrete.be/durabilite-et-pauvrete-contribution-au-debat-et-a-laction-politiques/>, 12.2019.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



polluants ou énergivores - telles que l'augmentation du prix du diesel et l'instauration de zones à faibles émissions dans certaines villes - frappent proportionnellement plus durement les personnes en situation de pauvreté. En interdisant certains comportements polluants sans offrir une alternative abordable, l'accès à un logement chauffé, à la mobilité, aux services... devient encore plus restreint pour les personnes en situation de pauvreté.

Les inégalités, mentionnées ci-dessus, sont développées plus en profondeur et de manière thématique dans le deuxième chapitre du Rapport. Conjointement à des inégalités plus habituelles du Service de lutte comme la pauvreté, telles que la santé, le travail, l'accès à l'eau et à l'énergie, le sujet de la durabilité a permis aux participants à la concertation de se pencher sur de nouvelles inégalités comme la mobilité et l'accès à la nature et aux espaces verts. « Les personnes en situation de pauvreté aimeraient bien avoir un accès plus facile à la nature, même si ce n'est que pour une excursion d'une journée ou pour une semaine de vacances. Ça permettrait de se changer les idées et oublier un peu ses problèmes ». L'angle de la durabilité a également permis d'aborder les inégalités habituelles d'une nouvelle façon, ainsi qu'avec la participation de nouveaux acteurs autour de la table.

Selon les thématiques abordées, ces inégalités peuvent intéresser plus particulièrement les CPAS. C'est particulièrement le cas pour les thématiques de l'accès à l'énergie et à l'eau, où - à condition de disposer de suffisamment de moyens et d'outils pour le faire - les CPAS ont un rôle très important d'accompagnement et de soutien à jouer. En matière d'accès aux soins de santé pour les personnes précarisées, de nombreux CPAS ont mis sur pied des pratiques en matière de collaboration avec les patients, les mutualités et les différents services médicaux. Ces bonnes pratiques mériteraient d'être généralisées et se retrouvent ainsi dans les recommandations que le Service formule aux différents niveaux politiques, tant dans le deuxième que dans le troisième chapitre du Rapport.

*« Le principe de **to leave no one behind** - qui est le fil conducteur de l'Agenda 2030 des Nations Unies et qui est central dans le Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté' - est particulièrement actuel dans le cadre des mesures relatives au COVID-19*

Des recommandations politiques sous forme de chemins vers la durabilité

« Nous ne pouvons pas voir la durabilité comme étant une affaire de spécialistes. Nous ne pourrions trouver des solutions durables que si tout le monde est impliqué. Qui plus est, les personnes en situation de pauvreté sont des partenaires privilégiés car elles sont les premières à subir les conséquences des changements climatiques et environnementaux ». Afin de garantir que les personnes en situation de pauvreté puissent également bénéficier d'une politique climatique, il est nécessaire d'évaluer l'impact social des mesures climatiques *ex ante* - c'est-à-dire avant l'introduction et l'exécution de la mesure - avec les personnes concernées et d'autres acteurs de la lutte contre la pauvreté. « Si les plus pauvres sont des partenaires, le risque d'erreur est plus petit ».

Dans le même temps, la politique de lutte contre la pauvreté ne doit pas se limiter à calculer et à compenser l'impact des politiques climatiques sur les personnes en situation de pauvreté et leur bien-être. La lutte contre la pauvreté doit être au cœur des politiques climatique et durable. Ainsi, une meilleure isolation des habitations apparaît aujourd'hui comme une mesure climatique urgente, alors qu'elle aurait dû être prise depuis longtemps selon une vision de la pauvreté basée sur les droits de l'Homme. Après tout, des logements de qualité favorisent la santé de leurs occupants, réduisent la consommation et les factures d'énergie, créent de nouveaux emplois, tout en offrant aux personnes un havre de paix d'où l'on part pour l'école et le travail... C'est en faisant progresser la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales qu'un avenir durable devient possible pour tous.

Lors de la rédaction du Rapport, il n'était pas encore question de cette crise du COVID-19 qui domine toute l'actualité du moment. Le principe de *to leave no one behind* - qui est le fil conducteur de l'Agenda 2030 des Nations Unies et qui est central dans le Rapport bisannuel « Durabilité et pauvreté » - est particulièrement actuel dans le cadre des mesures relatives au COVID-19. Sur le terrain, nombreux sont celles et ceux qui s'engagent déjà activement pour soutenir les personnes dans des situations précaires. Un tout grand merci pour les efforts accomplis et le grand engagement! En sa qualité de SDG Voice 2020³, le Service de lutte contre la pauvreté appelle chaque acteur politique et sociétal à s'interroger si, dans le cadre de ses propres compétences ou responsabilités, l'impact négatif de mesures relatives au COVID-19 peut être évité pour les personnes en situation précaire et comment ces dernières peuvent être soutenues lors de cette période, afin de ne laisser personne de côté (*to leave no one behind*).

³ <https://sdgs.be/fr>